Mauriac Infos

Le bulletin d'information de la ville de Mauriac

DANS CE NUMÉRO

Dossier CADRE DE VIE
VIE MUNICIPALE - p. 4 à 11

LES ANIMATIONS DU 2ÈME SEMESTRE - p. 12 et 13

LES MAURIACOIS À L'HONNEUR - p. 14 à 16

Pratique

Mairie

• Services Administratifs
Place Georges Pompiodou
04.71.68.01.85.

• Service Municipal des Sports
Place Georges Pompidou
04.71.68.05.22.

• Services Techniques
Centre Technique Municipal
Parc des Rédines
04.71.68.05.38.

Communauté de Communes du Pays de Mauriac
Place Gambetta
04.71.68.27.32.

Office de Tourisme du Pays de Mauriac
Rue Chappe d'Auteroche
04.71.67.30.26.

Médiathèque du Pays de Mauriac
Rue du 11 novembre
04.71.67.35.81.

Déchetterie du Pays de Mauriac
Boulevard Pasteur
04.71.68.24.70.

Etat civil

NAISSANCES

- Le 29/06/2009 : **Guilherm NOBLET**
- Le 13/07/2009 : **Théo CASSAGNES**
- Le 21/07/2009 : **Lenny CONSTANT**
- Le 26/08/2009 : **Julianne DUTUEL**
- Le 31/08/2009 : **Julie MAINGRET**
- Le 04/10/2009 : **Jehana DAVID**
- Le 24/11/2009 : **Emma LALITTE**
- Le 01/12/2009 : **Sylvestre DE AZEVEDO**
- Le 13/12/2009 : **Rosanne GRAS**
- Le 24/12/2009 : **Abel DURAND**

MARIAGES

- Le 04/07/2009 : **Fanny CABANES et Nicolas CHATELAIN**
- Le 08/08/2009 : **Sophie AUBERT et Olivier FILIOL**
- Le 22/08/2009 : **Marion PRACH et Hervé BOUISSOU**
  Bérengère DIARD et Eric FONTENY
- Le 29/08/2009 : **Laetitia PESTEIL et Laurent VEILLON**
- Le 09/09/2009 : **Delphine FERINSECK et Hervé CLAVEL**

DÉCÈS

- Le 19/06/2009 : **Pierre PETITOUT**
- Le 30/06/2009 : **Antonine CAZALS**
- Le 03/07/2009 : **Louis FABRE**
- Le 12/07/2009 : **Michel SCACHE**
- Le 15/07/2009 : **Pierre VEZOLES**
- Le 22/07/2009 : **Marie NICOLADIE, née VEDRINES**
- Le 29/07/2009 : **Huguette RAYGADE, née MERCIER**
- Le 21/08/2009 : **Marie EZQUERRA, née ROMANILLOS**
- Le 28/08/2009 : **Germaine PEYRIDIEUX, née FREYTET**
- Le 31/08/2009 : **Ferdinand GRANGER**
- Le 04/09/2009 : **Claire ORTIZ DE PINEDO, née BARDET**
- Le 11/10/2009 : **Maria Do Ceu PINTO DE MORAIS, née MOURA DE MORAIS**
- Le 24/10/2009 : **Solange PELCAR, née BONHOURE**
- Le 07/11/2009 : **Marcel COLLANGES**
- Le 14/11/2009 : **Antoine MIRANDA**
- Le 17/11/2009 : **Marie LAJARRIGE**
- Le 26/11/2009 : **Antoine RABOISSON**
  Henri VERGNE
- Le 27/11/2009 : **Pierre GUILLAUME**
- Le 05/12/2009 : **Louise MARTY, née PERRIN**
- Le 06/12/2009 : **Lucienne CANTY, née CHOISEAU**
  Jean LAJARRIGE
- Le 08/12/2009 : **Germaine MATHIEU, née LALO**
- Le 25/12/2009 : **René LAFARGE**
- Le 27/12/2009 : **Madeleine RICHARD, née MAUREL**

MAURIAC

Mauriac Infos

Le bulletin d'information de la ville de Mauriac
Hôtel de Ville / Place G. Pompidou / 15200 Mauriac
Tél. : 04.71.68.01.85 / Fax : 04.71.68.06.38. / www.mauriac.fr

N° 3 - Janvier 2010
Directeur de la publication : Gérard LEYMONIE
Conception & rédaction : Cabinet du Maire
Impression : Cantal Reprographie (Aurillac) sur papier recyclé
Crédits photos : Ville de Mauriac, Yveline DAVID, J.Pierre LAGANE
Dépôt légal : Janvier 2009

Edito

Chers amis Mauriacois,

L'année qui vient de s'écouler a vu l'aboutissement de dossiers importants et de projets structurants pour la commune.

En 2009, Mauriac a vécu une nouvelle fois au rythme des chantiers : Boulevard Monthyon, fin des travaux du Boulevard Charles de Gaulle, 2ème tranche du Centre Hospitalier, début des travaux du Pôle Petite Enfance et du lotissement du Puy Sinalhac... c'est la preuve que notre commune bouge !

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui vont être le fil conducteur, pour les 20 ans à venir, d'un développement harmonieux et cohérent de Mauriac ont enfin été validés après plusieurs années de travail. Mauriac est ainsi doté d'un outil moderne, respectueux de son environnement et fidèle à son histoire, au service de son expansion, outil indispensable au regard des fortes demandes de terrains, aux attentes des investisseurs et aux défis du 21ème siècle.
Pourquoi notre sous-préfecture prendrait-elle du retard comme le voudraient certains ? Au contraire, n'est-il pas de notre devoir : de prévoir, de saisir les opportunités de son développement et de les orienter pour mieux construire son avenir ?

Plutôt épargné par la crise financière par rapport à d'autres, notre territoire est frappé par une crise agricole sans précédent qui concerne l'ensemble des productions. Ses conséquences directes sont inquiétantes voire alarmantes pour de très nombreuses exploitations comme ses conséquences indirectes le sont pour l'ensemble de notre économie locale. Alors, formons le voeu que 2010 soit un meilleur cru pour notre agriculture et nos agriculteurs.

Enfin, à l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse mes voeux les meilleurs, pour vous même et ceux qui vous sont chers, de bonheur, de santé et de réussite avec une pensée particulière pour nos concitoyens qui souffrent de la maladie, du chômage ou de l'exclusion.

Avec mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Gérard LEYMONIE
Maire de Mauriac
Vice-président du Conseil Général

Sommaire

Etat civil p.2
Edito du Maire p.3

Dossier **CADRE DE VIE** ..... p.4 à 7
VIE MUNICIPALE ..... p.8 à 11

LES ANIMATIONS EN IMAGES ..... p. 12 et 13

LES MAURIACOIS À L'HONNEUR ..... p.14 à 16

RENCONTRES p.17

CÔTÉ COMMUNAUTÉ p.18

JEUX p.19
LA PAROLE À L'OPPOSITION p.19

Urbanisme

Le PLU et la ZPPAUP adoptés par le Conseil Municipal

Le 29 juillet 2002, le Conseil Municipal a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur depuis 1989 devenu inadapté aux besoins et ambitions de notre sous-préfecture et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU), nouvel instrument mis à disposition des communes, conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000.

QUESTIONS À...

Odile PEYRIDIEUX

Adjointe au Maire en charge de l'Environnement, de l'Urbanisme, du Tourisme et du Cadre de Vie.

Pourquoi le PLU a-t-il été élaboré ?

Le PLU illustre la volonté de l'équipe municipale de **disposer d'un instrument efficace au service du développement de notre commune pour les années à venir.** Il permettra notamment de faire face aux problèmes de disponibilité foncière, condition nécessaire au développement d'activités économiques et à l'accueil de nouvelles populations et de veiller à préserver la qualité de l'équilibre entre la ville et la campagne.

Les principales phases de l'élaboration du PLU

1 / Juillet 2002 : **décision du Conseil Municipal d'élaborer un PLU** et **définition des modalités de la concertation** avec la population.

2/ **Etudes en association avec les services de l'Etat :**
- **Longue analyse de l'existant** (situation géographique et administrative, démographique et sociale, habitat, activités économiques, équipements et services, voirie, infrastructures...) et **analyse de l'état initial de l'environnement** menées à partir de documents tels que le cadastre napoléonien ont permis d'établir un diagnostic de la situation de la commune.
- **Analyse de l'activité agricole et des projets des agriculteurs.**
- **Prise en compte des projets des habitants et des propriétaires.**
- **Etablissement des zonages et du règlement.**

3/ Définition du **"Projet d'Aménagement et de Développement Durable" (PADD)** débattu en Conseil Municipal, le 2 juin 2005.

Réunions avec les agriculteurs le 25 novembre 2003 et le 27 mai 2004. **Réunion publique** avec l'ensemble de la population le 17 mai 2005.

4/ **Le projet de PLU a été arrêté par décision du Conseil Municipal** avec bilan de la concertation le 9 décembre 2006.

5/ **Enquête publique** du 16 août au 15 septembre 2007, conduite par un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

6/ **Approbation du PLU par le Conseil Municipal,** en séance du 30 novembre 2009.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le diagnostic réalisé a permis à la municipalité de déterminer son **"Projet d'Aménagement et de Développement Durable" (PADD) autour de 5 axes :**

- Conforter et dynamiser Mauriac dans son rôle économique, attractif et fédérateur de l'arrondissement.
- Préserver les exploitations agricoles à long terme.
- Accueillir de nouvelles populations et favoriser l'installation des jeunes grâce à la création de réserves foncières variées et accessibles à tous.
- Préserver le patrimoine paysager et le patrimoine bâti en associant une Zone PPAUP au PLU.
- Développer le potentiel touristique de Mauriac en l'adaptant aux évolutions nécessaires à son attractivité.

Le PADD apparaît dans le PLU à travers le zonage *(zone U, Urbanisée / zone A, Agricole / zone N, Naturelle / zone AU et 1AU, à urbaniser dont 1AU, urbanisable dans l'immédiat)* **et le règlement.**

Quelles sont les incidences du PLU sur nos espaces environnants naturels ?

Le PLU prend en considération **la volonté d'économiser les terrains et de conforter à long terme les terres agricoles selon le souhait des exploitants.** Il permet la **reconcentration de l'urbanisation** afin d'éviter l'étalement le long des voies et le mitage coûteux en terme d'extension de réseaux.

Des orientations d'aménagement prévoient les accès-sorties, les voiries futures et **garantissent une cohérence d'organisation des terrains** (évitement d'enclavement de parcelles).

Les superficies à construire augmentent par rapport à celles du POS pour répondre à une forte demande : **de 80 à 110 hectares dont 38 hectares urbanisables immédiatement contre 9,30 hectares au POS.**

Des simulations permettent d'envisager une capacité potentielle d'accueil de **600 nouveaux logements** et 1250 personnes, en tenant compte des contraintes de vues, de relief, d'accès... mais sans extrapoler la rétention foncière possible des propriétaires.

Qu'est-ce que la ZPPAUP et à quoi sert-elle ?

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) est une servitude du PLU qui permettra **la protection et la mise en valeur du patrimoine mauriacois.**

Les périmètres de 500 mètres établis jusqu'alors autour des édifices protégés au centre ville disparaissent au profit d'une **approche historique, architecturale et paysagère** de la commune.

La ZPPAUP servira au développement de l'attractivité de Mauriac en respectant le rapport entre la cité ancienne, l'extension de la ville, la qualité des villages et les espaces naturels de grande qualité.

De plus, les prescriptions figurant dans le règlement de la ZPPAUP sont fixées durablement et éviteront ainsi le manque de cohérence dans le temps et dans l'espace.

« Le développement harmonieux et durable de notre commune ne se réalisera que dans le respect de la réglementation fixée par le PLU et la ZPPAUP dans un souci d'intérêt général »

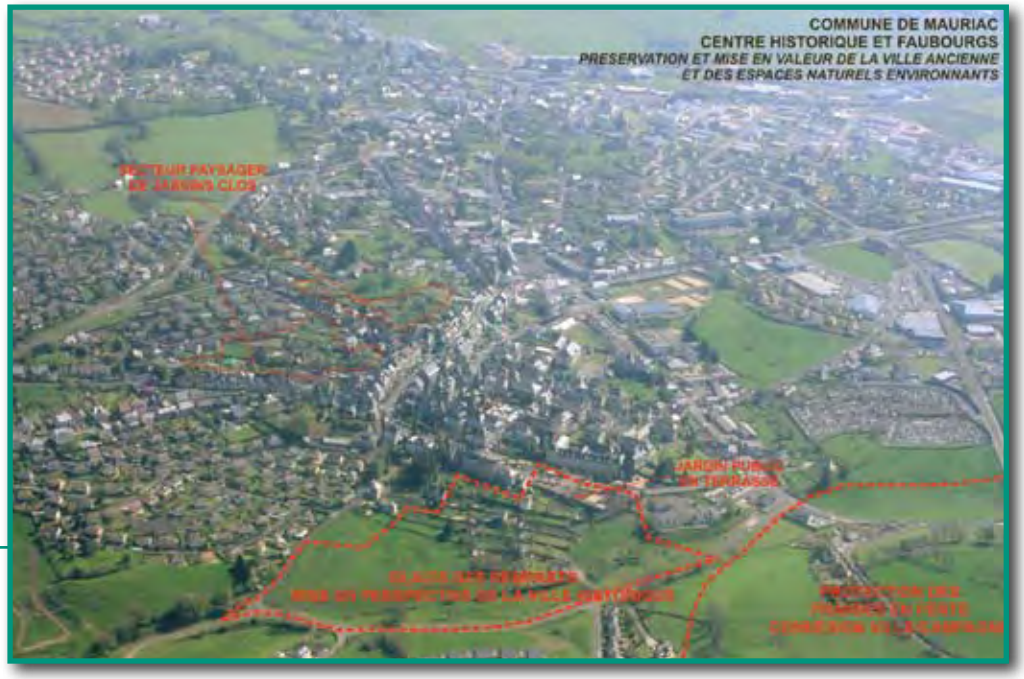

RAPPELS

Comme au temps du POS, pour les réfections de toitures, peintures de façades, réfections d'enduits, créations d'ouvertures, réhabilitations, extensions, constructions, démolitions, édifications de clôture...

Il est obligatoire de remplir un dossier de demande d'autorisation à retirer en mairie *(demande de permis de construire ou déclaration préalable).*

Les dossiers du PLU et de la ZPPAUP sont consultables sur demande en mairie.

Pour plus de renseignements, contacter le service urbanisme.

Ville fleurie

Un concours haut en couleurs

La cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries s'est déroulée le 29 octobre dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville.

Les 49 concurrents du cru 2009 ont pu apprécier, en images, grâce à la projection d'un diaporama, le fruit de leur contribution à l'embellissement de la ville.

Cette année encore, les participants ont fait preuve d'imagination pour agrémenter leur jardin, leur pavillon ou leur balcon...

Pour départager les concurrents, les membres du jury ont insisté sur le mariage des couleurs, la diversité et l'originalité dans l'association des variétés de fleurs.

En plus des 6 catégories récompensées, le jury a décerné des **"prix spéciaux"** aux habitants qui s'investissent et se distinguent chaque année dans le concours.

Concours de fleurissement 2009

1ers prix

PAVILLONS
Mme Lucienne SERRE,
M. et Mme Julien POLLET
Mme Justine LAFARGE

PAS-DE-PORTE
Mme Françoise DELMAS

BALCONS-FENÊTRES
M. et Mme Patrice REY

GRANDS JARDINS
M. et Mme Patrick GILLES

CAFÉS-HÔTELS-RESTAURANTS
M. et Mme Jean CROUVIZIER
M. et Mme Eddy GASTAL

ÉDIFICES PUBLICS
M. Jacques BOULADOUX
pour le four de Crouzit-Haut

L'embellissement de la ville est aussi l'affaire du **service municipal des espaces verts** qui s'est attaché à colorer les rues, les parcs et ronds-points, les abords des fontaines et autres édifices municipaux sous la responsabilité de Laurence Caulus.

Mauriac s'illumine

La ville a revêtu ses habits de fête

Dans le cadre de son programme d'actions visant à améliorer le cadre de vie, la commune a décidé de **renouveler cette année une partie des illuminations de Noël.**

Un choix guidé par la volonté de l'équipe municipale de s'inscrire dans **une démarche de développement durable** en optant pour de nouveaux équipements dotés d'ampoules basse consommation (LED), qui permettent de réaliser 75% d'économies d'énergie.

Dans cette même optique, la période d'illumination a été réduite à un mois.

Côté couleurs, le choix s'est porté vers **le bleu et le blanc.** Des teintes plus douces et plus contemporaines que l'on retrouve aussi cette année sur les Champs Elysées.

> A découvrir en images en dernière page.

Du côté du Val Saint-Jean

Site touristique du Val Saint-Jean

Depuis le 1er novembre 2009, date de la fin du contrat de Délégation de Service Public avec la société Sogeval, la commune a repris à son compte la gestion du site du Val Saint-Jean.

Un choix guidé par les résultats décevants de la société délégataire en terme de fréquentation, d'animation et de retombées financières.

Les services techniques ont été aussitôt mobilisés pour assurer la rénovation des chalets, du bâtiment d'accueil, du centre aqua-récréatif et l'entretien des espaces verts et du plan d'eau.

Le management de l'ensemble touristique a été confié à Jean-Claude Gauthier qui a quitté le Service Municipal des Sports pour relever ce nouveau défi.

Plan d'eau vidangé pour son entretien et celui de la digue.

Lotissement du Puy Sinalhac

Les travaux de viabilité (réseaux secs et humides, voirie, bordures) attribués aux entreprises mauriacoises Bergheaud et Forclum Massif Central sont en cours. Dès leur achèvement, les 17 lots restant sur les 22 du lotissement seront mis en vente.

Les 5 pavillons déjà construits par la S.A. HLM Polygone sont loués depuis le 1er décembre.

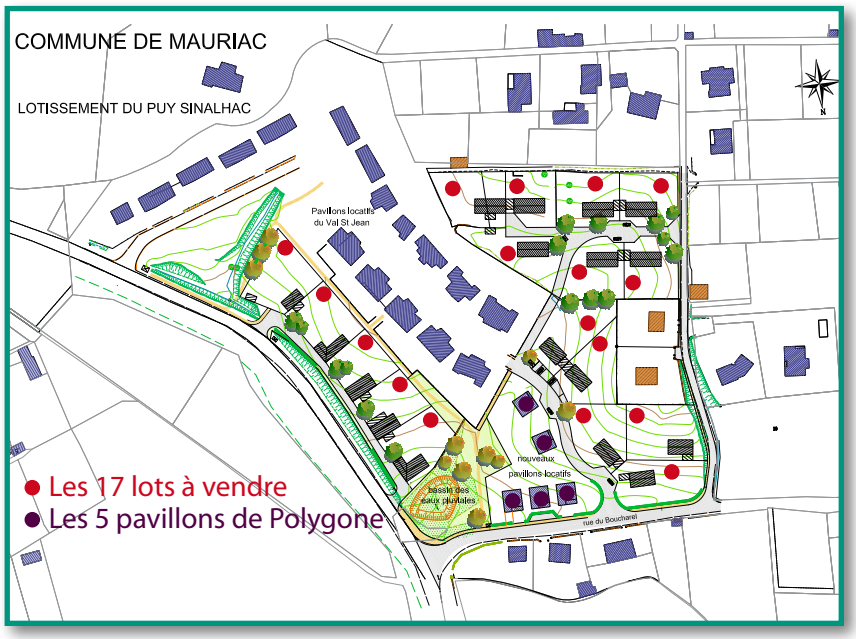

Etat civil

Remise du 1er passeport biométrique

Remise du premier passeport biométrique à Louise, le 24 juin 2009.
A ce jour, le service a délivré 53 passeports biométriques.

Le service Accueil Etat Civil traitait chaque année en moyenne une soixantaine de demandes de passeports pour le compte de l'Etat.

Depuis le 8 juin dernier, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau européen du projet TES (Titre Electronique Sécurisé), le service état civil de la mairie est doté d'un **dispositif de recueil biométrique pour l'instruction des passeports.**

Cela consiste en un poste de travail informatisé qui **permet la gestion centralisée des dossiers de demandes, stocke les différentes données personnelles** (état civil, adresse, pièces justificatives, photo, empreintes...) et **assure les moyens de suivi du passeport** (transmission dématérialisée pour vérification en Préfecture, édition du titre et envoi en mairie).

Les étapes pour obtenir un passeport :

1/ Retirer en mairie un formulaire de demande de passeport (avec la liste des pièces à fournir)

2/ Un rendez-vous est pris pour enregistrer la demande de passeport (20 à 30 minutes),

3/ Délai moyen de production du titre : 15 jours.

4/ Remise du passeport sur rendez-vous (5 à 10 minutes).

Dans la pratique :

- Seules les communes dotées de ce dispositif peuvent instruire cette demande (9 communes pour le Cantal : Aurillac, Saint-Flour, Mauriac, Arpajon-sur-Cère, Riom-Es-Montagnes, Ydes, Massiac, Murat et Maurs).
- Seule la personne qui enregistre une demande de passeport peut venir le retirer.
- Un passeport peut être instruit dans n'importe quelle commune équipée du dispositif.
  Seule restriction : les lieux d'enregistrement et de remise doivent être les mêmes.

Info

Fuite de fuel au groupe scolaire Jules Ferry

Dans la nuit du 14 au 15 octobre dernier, la cuve à fuel de l'école Jules Ferry s'est rompue quelques heures après son remplissage.

Le fuel s'est alors écoulé à l'extérieur puis a rejoint le réseau d'assainissement via un drain de collecte des eaux d'infiltrations lui-même raccordé au réseau et s'est ainsi retrouvé stocké à la station d'épuration du Val Saint-Jean.

La cuve à simple paroi, enterrée en pleine terre à l'extérieur du bâtiment, datait de la construction de l'école en 1972. La législation de l'époque n'imposait malheureusement pas de doubles parois ni de bac de rétention, ce qui aurait ralenti la corrosion et évité cet accident.

Une cuve de secours provisoire a aussitôt été mise en place pour assurer la continuité du chauffage de l'établissement.

Elle sera remplacée prochainement par une nouvelle installation extérieure conforme à la réglementation.

Le pire a heureusement pu être évité en termes de pollution pour le ruisseau et de nuisances grâce à la rapidité et à l'efficacité des intervenants. La plus grande partie du fuel a pu être récupérée soit directement par pompage dans le réseau, soit au niveau des bassins de la station en mélange avec les effluents puis transportée vers un centre de traitement à Saint-Etienne.

Quelques traces infimes présentes dans les boues de la station empêchent leur épandage agricole. Elles devront, elles-aussi, être acheminées prochainement vers un centre d'incinération spécialisé.

L'assurance prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à l'accident.

Contrat de ville

Le Conseil Général partenaire de la commune

La commune a signé **un contrat de ville avec le Conseil Général** pour 3 ans (2009-2011). Il comprend **deux axes :**

> Axe 1 : amélioration des services à la population

- **rénovation du groupe scolaire Jules Ferry** (réfection de l'ensemble des toitures en remplacement des vieilles toitures terrasses non étanches malgré l'entretien annuel effectué par une entreprise spécialisée et restauration de salles de classe).
- **rénovation du Foyer des Jeunes** (réfection des façades et de l'ensemble des huisseries).

> Axe 2 : amélioration du cadre de vie

- **requalification du quartier de la rue du 8 mai et de la rue du 11 novembre** (voirie, parkings, parc de la Médiathèque...).

L'enveloppe financière triennale accordée à la commune par le Conseil Général s'élève à **300 000 €.**

Ce dispositif **se substitue à la subvention annuelle allouée dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes Urbaines** et se trouve majoré de 10 %.

Subvention exceptionnelle du Conseil Général

Rénovation de la gendarmerie

Le Conseil Général vient d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 274 554 €** à la commune pour la rénovation de la caserne dans le cadre de son soutien au maintien des services publics dans le Département.

Acquisition de la gare

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 novembre 2009, a décidé de faire l'acquisition de la gare mise en vente par la SNCF et d'exercer ainsi son droit de priorité pour éviter qu'elle ne tombe dans le domaine privé.

L'ancienne gare, protégée au titre du patrimoine bâti dans le cadre de la ZPPAUP, sera rénovée et remise en valeur par la commune. Elle pourrait devenir un site destiné aux associations et continuer à accueillir le guichet de la SNCF **comme l'a souhaité le Maire et proposé à la Direction Régionale de la SNCF.**

Population

Recensement 2009

Selon les chiffres adressés en mairie le 15 décembre dernier par le Directeur de lNSEE, Mauriac compte **4 186 habitants** (population légale) au 1er janvier 2010.

Citoyenneté

Les 3ème de la Maison Familiale visitent la mairie

Le 4 novembre dernier, Jacques Leguet, Adjoint au Maire chargé des finances, des relations avec les entreprises et de l'agriculture, a accueilli les élèves de la Maison Familiale et Rurale de Crouzit-Haut et leur a présenté l'organisation et le fonctionnement de la commune.

Parc des Rédines

Une nouvelle gérante au bar-restaurant

Depuis le 1er septembre 2009 , **Marie-Christine Laval a repris la gérance du bar-restaurant du parc des Rédines.** Ouvert auparavant uniquement les lundis à l'occasion du marché aux bestiaux, **le restaurant l'est désormais à midi du lundi au vendredi.**

Des vélos électriques pour la Poste

Des tournées un peu plus faciles pour nos facteurs dans le respect de l'environnement.

Grippe A H1N1

Le Préfet du Cantal, Paul Mourier, en visite au centre de vaccination

La ville a fait le choix d'installer son centre de vaccination Boulevard Monthyon dans des locaux loués à la S.A. HLM Polygone, à l'ancienne "Maison l'Éveil", plutôt que de monopoliser un gymnase pendant toute la durée de la campagne.

Le centre, ouvert 5 jours par semaine, accueille les habitants des cantons de Salers, Pleaux, Saignes et Mauriac.

Paul Mourier, Préfet du Cantal, est venu visiter le centre mauriacois, le 8 décembre, pour s'assurer de la qualité du dispositif mis en place et remercier tous les acteurs pour leur implication dans cette démarche.

Outre les locaux, la municipalité a mis à disposition du centre, du matériel et du personnel administratif.

Les frais engendrés par la commune sont entièrement pris en charge par l'Etat.

Au 31 décembre, 1282 personnes ont été vaccinées au centre.

Centre de vaccination de MAURIAC
28, boulevard Monthyon / 04.71.40.65.38.
Ouvert de 16H00 à 19h30 du lundi au vendredi

Point sur les autres travaux

Boulevard Monthyon

Après plusieurs mois de chantier, les travaux du boulevard Monthyon sont terminés.

Merci aux riverains et aux commerçants pour leur patience et leur tolérance mais le résultat en valait la chandelle !

Pôle Petite Enfance : Encore un an de travaux

Hormis quelques surprises sur les anciens réseaux et la présence d'eau en grande quantité dans le sol, le chantier du Pôle Petite Enfance se réalise dans les délais prévus.

Le premier des 3 bâtiments étant "hors d'eau", les travaux intérieurs vont pouvoir débuter.

Politique sociale : Présence Verte

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un **service d'assistance à distance**, qui relie un abonné de son domicile ou de son lieu de travail à un réseau de personnes qu'il désigne et aux services d'urgence.

Pourquoi ?

La téléassistance permet d'abord aux personnes âgées de continuer à vivre seules à domicile avec une plus grande sécurité. Elle apporte aussi l'assurance à leurs proches d'un secours rapide en cas de besoin.

Elle s'adresse également à tous les publics fragiles (maladie, handicap) ou isolés, la nuit en particulier.

Au titre de sa politique sociale, la commune prend à sa charge le droit d'entrée à Présence Verte pour tous les Mauriacois qui sollicitent ce service, soit 61 € par personne.

Pour tous renseignements complémentaires :
Présence Verte
9 rue Jean de Bonnefon / 15011 Aurillac cedex
04.71.64.48.53.
ou à la mairie auprès du Service Accueil - Etat-Civil

Centre Hospitalier : Le chantier avance à grands pas

La fin des travaux de la deuxième tranche est programmée au 2ème trimestre 2010.
Le montant des 2 tranches s'élève à plus de 10 millions d'Euros.

Dans l'ancien hôpital, seule la chapelle a été préservée

Visite du chantier le 23 octobre par le Conseil d'Administration

PREVENTION CONTRE LES VOLS DANS LES COMMERCES

HUIT CONSEILS POUR DISSUADER ET RETARDER L'ACTION DES CAMBRIOLEURS ET POUR FACILITER LEUR ARRESTATION.

1. Neutralisez toutes les ouvertures arrières (pose de barreaux), sauf l'issue de secours anti-incendie.
2. Installez des systèmes sécurisés (serrures de sécurité) sur des portes et encadrements solides.
3. Installez des rideaux métalliques pleins (non grillagés) de préférence à l'intérieur du commerce. À l'extérieur ils sont facilement arrachés par des véhicules.
4. Empêchez l'intrusion de véhicules par l'installation de dispositifs anti-franchissements devant les entrées ou parois fragiles de vos bâtiments.
5. Limitez le nombre d'accès à votre commerce : supprimez les accès inutiles.
6. Maintenez un éclairage correct des lieux et installez un éclairage automatique puissant, détecteur de présence la nuit.
7. Installez un système de télésurveillance (incendie, intrusion) qui fonctionne même en cas de coupure de réseaux électriques et téléphoniques. L'information très sensible doit être transmise avec une extrême rapidité à votre domicile par la société de surveillance.
8. Si votre commerce est particulièrement sensible, installez éventuellement une surveillance vidéo.

Les autres bons réflexes:

- Un référent sûreté est à votre disposition dans la gendarmerie. Établissez avec lui un diagnostic de sécurité de votre établissement ; n'hésitez pas à contacter le Lieutenant Blampain auprès de la brigade de Gendarmerie de Mauriac ou son adjoint l'adjudant-chef Guignier qui fera le relais auprès du référent sûreté Région Auvergne.
- Composez le 17 ou le 04.71.68.01.50.

Lieutenant Blampain
Commandant la communauté de brigades de Mauriac- Pleaux

LES ANIMATIONS

Un programme sur mesure

De la musique, de la culture, du sport... et de la convivialité !

Il y en a eu pour tous les goûts au 2ème semestre 2009 à Mauriac... La municipalité, en partenariat avec Mauriac Animation et l'ensemble des associations, s'est attachée à proposer un programme riche en divertissements.

Même si la météo n'a pas toujours été de la partie, les Mauriacois ont affirmé leur affection et leur fidélité aux festivités et animations culturelles qui ont rythmé la vie de la cité depuis le mois de juillet.

Concert de clôture de la Semaine des Sports avec le groupe "Influences"

Spectacle de variétés de la Compagnie Péricard

Bal populaire du 14 juillet

Concours de pêche au Plan d'Eau du Val Saint-Jean

Festival MilleSources et Dordogne

Podium Sud Radio

Concert du quintette "Magnifica"

Concert du choeur "Borysthène"

Exposition 2009 du Musée Municipal "Les Outils d'Esculape"

Apéritif bandas - Fête du Val Saint- Jean

Vide-grenier - Avenue Charles Perié

EN IMAGES

Nocturne cycliste

Comice Salers du canton de Mauriac

Fête du battage au Conservatoire des Traditions Rurales

Salon Antiquité Brocante

Fête à Crouzit Haut

Accueil d'une étape du Jubilé reliant Pforzheim à Guernica

Conte musical de Noël

Soirée du Téléthon

Salon de Noël

LES MAURIACOIS À L'HONNEUR

Sur un air d'accordéon

André Thivet aurait fêté ses 100 ans cette année

Le 27 septembre dernier, la ville de Mauriac en collaboration avec les proches de l'artiste, Mauriac Animation et l'Office de Tourisme du Pays de Mauriac, a organisé un grand gala dansant pour lui rendre hommage.

Les amis au rendez-vous

Pendant plus de 8 heures, les amis accordéonistes et anciens musiciens d'André Thivet se sont succédés sur la scène de la halle des sports pour reprendre allègrement ses compositions.

Ses filleuls, Gwenaëlle et Sébastien Farge, étaient naturellement de la partie, aux côtés des célèbres Christian Peschel, Altéro Betti, Jo Sony, François Martini et de Lucie Dolène...

Les amateurs de danses traditionnelles et de "piano à bretelles" se sont déplacés en masse pour l'occasion. Près de 1000 personnes sont venues, dont certaines de très loin, profiter de ce plateau exceptionnel et assister à cet hommage rendu à l'artiste mauriacois.

Une exposition sur l'artiste

En parallèle du gala dansant, les nostalgiques de la période des grands orchestres ont pu se replonger dans le passé à travers l'exposition installée par Michel et Claude Thivet, fils de l'artiste, dans la salle polyvalente qui porte d'ailleurs le nom de leur père depuis 2004.

Une très riche collection de photos, de disques et autres objets parfois très personnels ayant appartenu à l'artiste, tels que ses accordéons et son emblématique chapeau noir, avaient été rassemblés pour l'occasion.

André THIVET : une personnalité saluée par de nombreuses distinctions

- *Devenu membre de la SACEM le 12 novembre 1948, il reçoit la médaille d'or le 1er novembre 1988.*
- *Chevalier des Arts et des Lettres le 22 novembre 1958.*
- *Chevalier de l'éducation Artistique le 3 mai 1965.*
- *Médaille d'Or Harris-Fellow (Rotary-Club) le 22 juin 1980.*
- *Palmes de Platine de la Prévention routière en 1980 pour avoir parcouru 2 millions de kilomètres en voiture sans aucun accident.*
- *Chevalier de la Chaîne des Rôtisseurs le 3 août 1981.*
- *Médaille d'Argent de la Ville de Paris le 21 décembre 1982.*
- *1er citoyen d'Honneur de la ville de Mauriac en avril 1986 où 3 000 personnes ont fêté son jubilé.*

Soeur Irène distinguée par les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur

Le 30 octobre dernier, Soeur Irène Compte, a été décorée des **insignes d'Officier de la Légion d'honneur** par **Alain MARLEIX,** Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales**.**

Une cérémonie empreinte d'émotion qui s'est déroulée dans les salons de la sous-préfecture en présence de Monseigneur Grua, évêque de Saint-Flour et de nombreux proches et élus venus pour saluer le parcours exemplaire de la fondatrice de la Maison de Retraite médicalisée des Vaysses qui a ouvert ses portes en 2003.

Monique Lafarge, Chevalier des Arts et des Lettres

2009 aura été une année faste pour Monique Lafarge, directrice de la Médiathèque de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac ! Après avoir été distinguée des Palmes Académiques en mars dernier, elle a reçu, devant une foule d'invités et amis, le 5 décembre, les insignes de **Chevalier des Arts et des Lettres** des mains de Diane POLYA-ZEITLINE, directrice de l'opéra de Vichy.
Cette distinction est octroyée par le Ministère de la Culture à celles et ceux qui contribuent "au rayonnement des Arts et des Lettres en France et dans le monde".

Une belle et juste récompense de Frédéric MITTERAND à **Monique LAFARGE qui oeuvre au quotidien pour faire partager sa passion et rendre la culture accessible à tous.** A travers sa directrice, c'est aussi une reconnaissance de la politique culturelle de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

Rencontre gourmande autour du "Randonneur du Cantal"

Lauréat du concours départemental initié par l'Association Pain Pâtisserie Avenir et Tradition (APPAT) avec sa création à base d'amandes, de noisettes et de myrtilles, **J.Michel LEBRETON, pâtissier mauriacois,** entouré de ses collègues, a fait déguster, place Georges Pompidou, le 6 septembre dernier, son gâteau "Le Randonneur du Cantal" en partenariat avec la ville de Mauriac.

Comme le veut la tradition de ce concours, l'artisan mauriacois a offert sa création à une association de la ville. Il a choisi symboliquement **l'Amicale des Sapeurs Pompiers** en souvenir de ses années d'engagement en tant que pompier volontaire et de son frère disparu en service.

LES MAURIACOIS À L'HONNEUR

Les sportifs mauriacois honorés par les "Trophées Groupama"

A l'initiative d'Olivier Miranda et de Pascal Moins, chargé de communication chez Groupama, partenaire de cette action, les sportifs mauriacois ont été reçus, le 8 juillet 2009, à l'Hôtel de Ville.

Au terme d'une année sportive exceptionnelle couronnée de multiples succès, **les "Trophées Groupama" sont venus récompenser les graines de champions distinguées sur le plan national.**

L'occasion pour la municipalité et les représentants associatifs de souligner **la richesse du tissu sportif mauriacois** (30 associations sportives) **et l'excellence des formations** qui y sont dispensées quotidiennement.

LES RECIPIENDAIRES

- ***Marie MAMPON*** *(judo) : rentrée au Pôle France en septembre et qui participe au championnat de France 1ère division.*
- ***Christophe CHEMINADE*** *(rugby) : champion de France universitaire avec la faculté Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.*
- ***Audrey CAPELLE*** *(football) : championne de France 3ème division avec Arpajon.*
- ***Antoine MIRANDA*** *(hand ball) : évolue en nationale 2 avec la réserve d'Aurillac.*
- ***Jérémy MAURIO*** *(golf) : classé dans les 50 meilleurs golfeurs français, a participé au tour européen 2009.*
- ***Thomas CLARISSON*** *(rugby) : équipier Reichel du Stade Aurillacois, a participé à une tournée en Afrique du sud avec la sélection auvergnate junior.*
- ***Kévin MOURGUY, Florian FOURTET, Benjamin QUISSET, Victor DELCHET, Pierrick CABANES*** *(football): évoluent en championnat de France avec l'Aurillac FC.*
- ***La Jeanne d'Arc*** *(gymnastique) : 6ème au championnat de France Euroteam à Poitiers.*
- ***Raymond GUITTARD*** *(cyclisme): 8ème au championnat de France vétérans.*

PRIX D'HONNEUR

- ***Mathieu LESCURE*** *(rugby) : capitaine du Stade Aurillacois Cantal-Auvergne (PRO D2).*

Les nouveaux visages mauriacois

Michèle CAPDECOMME
Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture

Martine MONCOURIER
Directrice Ecole Jules Ferry

Capitaine Samuel DUVAL
Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Mauriac

Capitaine Hugues MOJAL
Commandant en second de la compagnie de Gendarmerie de Mauriac

Franck MUNOZ
Chef du Centre de Secours Principal de Mauriac

Marie-Pierre BENEZET
Praticien hospitalier Responsable du Service de Médecine

Philipe DUSSON
Praticien hospitalier Service de Médecine

Rentrée des associations

Énorme succès pour la 8ème édition du Forum

La période de la rentrée des classes est aussi synonyme de reprise d'un certain nombre d'activités sportives et de loisirs, pour les petits et les grands.

Pour accompagner la population et les nouveaux arrivants dans leurs choix parmi la multitude d'activités proposées sur le territoire et favoriser leur découverte, la municipalité organise depuis 2002 le Forum des associations.

Initialement réservée exclusivement aux associations sportives, la manifestation est ouverte depuis 2007 à l'ensemble des associations mauriacoises.

Pour obtenir plus d'informations sur les associations ou sur cette manifestation :
Service Municipal des Sports
04.71.68.05.22

Véritable vitrine du tissu associatif local, **la 8ème édition qui s'est déroulée le 5 septembre, a battu tous les records,** tant au niveau de la participation associative avec pas moins de **41 associations présentes,** que du côté du nombre de visiteurs.

La manifestation est en effet devenue en quelques années un événement phare et incontournable de la rentrée mauriacoise.

Autour du patrimoine

Les journées du patrimoine : le rendez-vous citoyen d'une mémoire partagée

Créées en 1984 par le Ministère de la culture, les Journées européennes du patrimoine ont lieu, tous les ans, le troisième week-end de septembre.

Evénement culturel de la rentrée, ces journées témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art.

En 2008, elles ont enregistré plus de 12 millions de visites.

Le succès de la manifestation repose sur la grande diversité du patrimoine proposé aux visiteurs : parallèlement aux chefs d'oeuvre de l'architecture civile ou religieuse, sont mis à l'honneur les témoins des activités industrielles ou agricoles, les parcs et jardins, les sites archéologiques, les objets mobiliers, le patrimoine littéraire, fluvial ou militaire…

EDITION 2009 : Mauriac a ouvert les portes de son passé...

Après le succès rencontré par le programme proposé en 2008, la ville de Mauriac, sous la responsabilité de Suzanne Lescure, adjointe au Maire chargée du patrimoine et de la culture, s'est à nouveau pleinement investie dans cette opération en permettant au public de **découvrir gratuitement, pendant deux jours, certains sites de la cité sous une autre facette.** A cette occasion, le patrimoine historique et culturel de la ville a été à nouveau à l'honneur...

Des visites de la Basilique Notre Dame des Miracles, du collège de Jésuites et du Conservatoire des Traditions Rurales mais aussi du Musée et du Monastère Saint-Pierre ont jalonné les journées du 19 et du 20 septembre 2009.

Evènement

Menu savoureux pour la 3ème édition du "P'tit Salon"

Consacré au livre de cuisine et aux arts de la table, le "P'tit Salon" s'étoffe d'année en année, autour d'un copieux et éclectique programme à la carte !

Dans une ambiance conviviale, comme autrefois sous la grande halle couverte du village, le public a pu échanger avec des écrivains spécialistes de la bonne chair et s'attarder devant les tables garnies de livres et les stands des arts de la table.

Ce fut aussi l'occasion de goûter aux produits du terroir et de participer à des concours (chou farci et verrines au chocolat...) ou aux ateliers de découverte (macarons et chocolat).

Sous le soleil automnal, les "invités" ont pu déguster autour du brasier les préparations (presque) improvisées des Toques d'Auvergne dans **le chaudron "trois places" de la plasticienne Isa Bordat**, avant de terminer la soirée avec le dîner de gala préparé par les mêmes Toques dans le site historique du château d'Auzers.

Dans le cadre de cette 3ème édition, **une délégation d'élus d'Ingersheim**, ville jumelée avec Mauriac, est venue spécialement pour promouvoir les vins de ce magnifique terroir Alsacien. Les dégustations animées par Gérard Cronenberger, Maire d'Ingersheim, ont connu un franc succès.

Ancienne voie ferrée Mauriac-Vendes

La Communauté de Communes du Pays de Mauriac vient de faire l'acquisition de l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Si le rail existe toujours sur la commune de Mauriac et pourra être utilisé par le vélorail en direction de Drugeac, la création d'une voie verte de Mauriac à Vendes est à l'étude.

Musique et Danse

Un nouveau programme d'éveil

Dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, adopté par le Conseil Général en juin 2007, la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, conjointement avec les Communautés de Communes voisines, a mis en place sur son territoire **des cours d'éveil en musique et danse.**

Objectif

Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder à cette pratique artistique au tarif unique de 90 € par an quel que soit le territoire.

Public

Ces ateliers sont réservés aux enfants de 5 et 6 ans à raison d'une heure par semaine.

Les cours ont lieu :

- le lundi, de 17h00 à 18h00, à l'école de Lavaurs (Jaleyrac)
- le mardi, de 17h00 à 18h00, à la salle polyvalente du Vigean

Pour tous renseignements complémentaires :
Communauté de Communes du Pays de Mauriac
04.71.68.27.32.

Commission intercommunale d'accessibilité

Lors de sa séance du 25 septembre 2009, le conseil communautaire a validé la création d'une commission intercommunale d'accessibilité chargée d'établir le constat d'accessibilité du patrimoine bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports en commun en conformité avec les dispositions issues de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances.

Elle sera composée paritairement d'élus et de délégués du tissu associatif représentant le monde du handicap et les usagers.

Image

La Communauté se dote d'un logo

Pays de Mauriac
Communauté de communes

Solutions JEU
Mauriac Infos N°2

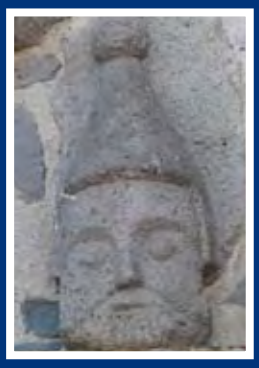

Délogé de l'abbatiale du Monastère Saint-Pierre, cet étrange personnage sculpté (qui représenterait un fou du Moyen-Age) apparaît sur une des façades du vieux Mauriac.
Il fait partie de ces nombreuses pierres de l'ancien monastère réemployées dans les diverses constructions de la ville.

Réponse à la question : Où se situe-t-il aujourd'hui ? On l'aperçoit place Georges Pompidou, au dessus du cabinet d'assurances GAN.

Merci et bravo à tous les participants qui se sont vus remettre l'ouvrage ***"La vallée enluminée, une enfance noyée"*** *de la mauriacoise Ginette AUBERT.*

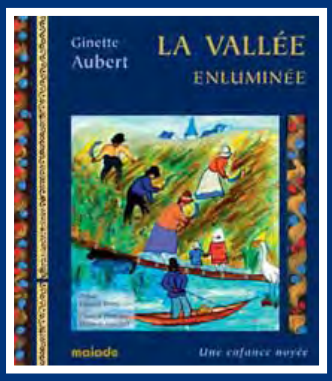

JEU
Mauriac Infos N°3

Quel poète célèbre a écrit ces quelques vers sur Mauriac :

"C'est une ville paysanne
où l'on entend parler patois
mais qui, parmi ses humbles toits,
tel un fin bijou dans un écrin de basane
cache une église d'autrefois
une antique perle romane"

Indices :
- Il s'agit d'un poète cantalien né en 1850
- Une rue de la ville de Mauriac porte son nom

Réponse : .....

Pour participer, retournez votre coupon complété à :

Mairie - « **Jeu Mauriac Infos N°3** »
Place Georges Pompidou / BP 59
15200 MAURIAC

NOM / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Age : ..... Tel : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

UN CADEAU OFFERT PAR LA VILLE DE MAURIAC POUR LES BONNES RÉPONSES

La parole aux élus de l'opposition

Le groupe scolaire Jules Ferry prend l'eau, la vétusté des installations de chauffage à pour conséquence le débordement de la cuve à fuel dans les canalisations, un échafaudage disgracieux dénature le centre ville, voila les griefs que l'on peut faire à cette municipalité.

Cela témoigne d'une politique ou l'on privilégie l'intérêt privé au détriment de l'intérêt public. Il est vrai que la défense des services publics ne fait pas partie des priorités de ce gouvernement, ni de la mairie. D'ailleurs, après l'EDF, la maternité, la chirurgie, les Télécoms, les bâtiments de la gare sont vendus et malgré l'affirmation de Monsieur le Maire, au dernier conseil municipal, de conserver un emploi d'agent SNCF à Mauriac, nous apprenons que ce poste est supprimé.

C'est pourquoi nous aspirons à une autre politique au niveau local, national et nous voulons une société plus juste, plus égalitaire et plus fraternelle. Souhaitons aux Mauriacois, que cette année 2010 préserve les emplois et améliore le pouvoir d'achat qui ne cesse de se dégrader.

Jean-Marc ROYER
Marinette AUDRERIE

Mauriac est passé sous la barre des 4000 h et ne compte plus que 1862 ménages recensement 2006. Le PLU voté le 30/11/09 ne tient pas compte de ces éléments, la démographie est en baisse, les logements du Centre Ville se vident. Ne mettons-nous pas la charrue avant les bœufs ? Devons-nous accepter la création d'une Zone d'Activité Commerciale (Marsalou) au détriment de la vitalité et de la réhabilitation du cœur de la Cité. Une partie de Trébiac n'est plus Zone Naturelle mais à Urbaniser permettant la création d'une voie traversante qui contourne la ville. Le PLU modifie le statut des terres agricoles en Zone à Urbaniser, notre commune a-t-elle les moyens et à quel prix ?

Mauriac ne s'est toujours pas dotée d'un plan de Prévention des Risques Majeurs Technologiques ni d'un atlas des Risques ni de Dicrim (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) alors que des incidents se sont accumulés (incendies, fuites de gaz, fuel et potentialité sur des installations existantes).

Restant à votre disposition, meilleurs vœux à chacun(e) pour 2010.

Claire TESTU-VIALANEIX
Didier DELTHEIL

La Municipalité de Mauriac
vous adresse ses

Meilleurs Voeux
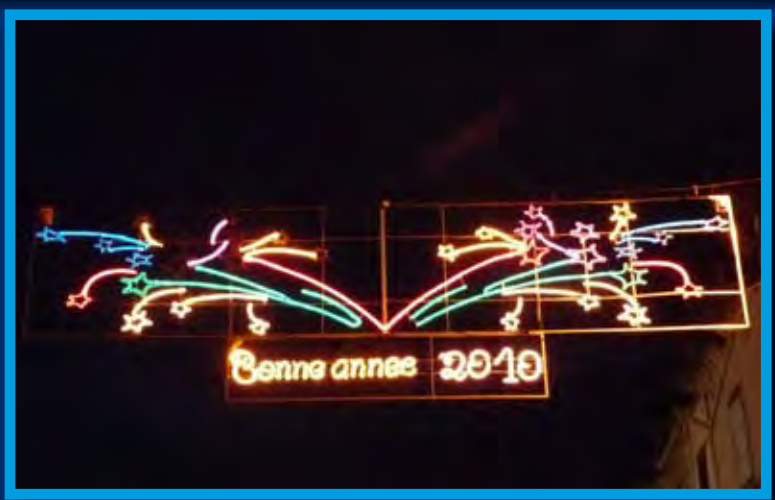
pour 2010